



Bucarest, le 13 avril 2016

CDL-EL(2016)002syn  
Or. angl.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

en coopération avec

**L'AUTORITE ELECTORALE PERMANENTE DE ROUMANIE**

**PREMIERS ENTRETIENS SCIENTIFIQUES  
DE L' « EXPERT ELECTORAL »**

**DROIT ELECTORAL ET NOUVELLES TECHNOLOGIES :  
DEFIS JURIDIQUES**

**Mardi - mercredi, 12 - 13 avril 2016**

**Amphithéâtre, Bibliothèque universitaire centrale  
Bucarest, Roumanie**

**CARNET DE BORD**

Les 12-13 avril 2016, la Commission de Venise a organisé, en coopération avec l'Autorité électorale permanente de Roumanie, les premiers entretiens scientifiques de l' « expert électoral » sur « Droit électoral et nouvelles technologies : défis juridiques ».

Les nouvelles technologies dans le domaine électoral ne se limitent pas au vote électronique, mais concernent l'ensemble du processus électoral, de l'enregistrement des électeurs à la transmission des résultats.

Les entretiens, qui ont rassemblé des représentants de plus de 30 pays européens et latino-américains, ont mis l'accent sur les implications des principes du droit constitutionnel et du droit international en la matière. Ces implications ne se limitent pas à l'application des principes fondamentaux du droit électoral (suffrage universel, égal, libre, secret et direct, stabilité du droit électoral). Elles comprennent des aspects plus généraux du droit constitutionnel, tels que la légalité, la séparation des pouvoirs, le fédéralisme, ainsi que l'accès à la justice, la proportionnalité et la transparence.

Les rapports ont traité ces questions d'un point de vue comparatif, ainsi que par l'analyse des expériences nationales de plusieurs pays, comme l'Allemagne, l'Autriche, l'Estonie, la Roumanie et la Suisse, et même le Brésil.

La conférence a été une occasion de réunir non seulement des praticiens du droit électoral - qui se retrouvent par exemple lors de la Conférence européenne des administrations électorales organisées chaque année par la Commission de Venise - mais principalement des universitaires, ce qui leur a permis de partager leurs expériences.

La conférence a noté que, tandis que l'usage des nouvelles technologies tout au cours du processus électoral est inévitable, le développement du vote électronique s'est interrompu, car une pleine confiance n'est pas encore assurée. L'accent est maintenant davantage mis sur l'enregistrement des électeurs, le financement des campagnes, la prévention de l'abus des ressources administratives, ou encore les pétitions électroniques.

Les rapports présentés à cette occasion paraîtront dans la revue « Electoral expert » publiée par l'Autorité électorale permanente de Roumanie, la seule revue consacrée au droit électoral en Europe.

Les entretiens scientifiques de l' « Expert électoral » devraient se tenir à l'avenir tous les deux ans et être régulièrement suivis par une publication dans la revue « Expert electoral ».